

COMMUNIQUE DE PRESSE : 12 juin 2015

PROFESSIONS LIBERALES : Les oubliées des politiques d'égalité femmes-hommes ?

Alors que les acteurs publics et privés se sont saisis des questions d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes depuis plusieurs années, il reste des domaines pour lesquels les actions sont timides voire inexistantes.

C'est le cas des professions libérales, professions pour lesquelles de nombreuses contraintes favorisent les inégalités femmes-hommes : une faible protection financière de la parentalité, des amplitudes horaires élevées (dépendance forte vis-à-vis des client-es/patient-es) et la non application du droit du travail. Afin de faire bouger les lignes, le Laboratoire de l'égalité a élaboré un Pacte pour l'égalité dans les professions libérales réglementées qu'il présentera le 16 juin prochain, en collaboration avec l'Union des jeunes avocats ([informations et inscriptions ici](#)).

46% de professionnelles libérales mais une mixité toute relative selon les métiers

Les hommes dans les métiers les plus « techniques », « valorisés », « rémunérateurs », les femmes dans les filières plus « sociales », « non reconnues » et « moins rémunérées », les professions libérales n'y font pas exception ! 72% des professionnel-les de santé sont des femmes mais elles ne représentent que 14% des chirurgien-nese et à l'inverse 13% des infirmier-es sont des hommes.

Des inégalités de salaires criantes

Les femmes dans les professions libérales gagnent en moyenne 44% de moins que les hommes avec des différences selon les métiers. Si l'écart est de 30% pour les expert-es-comptables, il va du simple au double chez les avocat-es.

L'égal partage des responsabilités est loin d'être atteint

Une seule femme siège au bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins qui compte pourtant 54 membres. 44% des vétérinaires sont des femmes mais le bureau du Conseil supérieur de l'Ordre compte 3 femmes sur 12 membres. Si la loi du 4 août 2014 autorise le gouvernement à prendre par ordonnance des mesures pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes au sein des ordres professionnels, le chemin est long. D'autres mesures sont nécessaires pour accélérer le processus.

La maternité : une contrainte forte pour la majorité des professionnelles libérales

82% des avocates considèrent que la maternité est un frein à leur carrière et 25 % n'ont pas pris de congé maternité. En conséquence, beaucoup de femmes optent pour une activité salariée, moins rémunérée. Une fois le diplôme obtenu, seulement 29% des femmes s'inscrivent au tableau de l'Ordre des expert-es-comptables contre 64% des hommes. Certaines femmes optent même pour le retrait total. Le taux d'abandon post diplôme après 10 ans d'activité s'élève à 40% chez les avocates.

Il faut agir ! Le Laboratoire de l'égalité présentera ses 12 propositions au cours de l'évènement du 16 juin « Professions libérales : le défi de l'égalité femmes-hommes », organisé en partenariat avec l'Union des jeunes avocats ([informations et inscriptions ici](#))

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 1000 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Tou-tes, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminé-es à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Marie Fromont (Coordinatrice) 07 86 80 22 87 / marie.fromont@laboratoiredelegalite.org

Anne-Claire Mialot (Secrétaire générale) 06 75 15 72 77

www.laboratoiredelegalite.org/@Laboegalite